

MOIS

DE

SAINT JOSEPH

Les personnes qui, pendant le mois de mars, récitent chaque jour quelques prières en l'honneur de saint Joseph, peuvent gagner les indulgences suivantes :

1. Indulgence de 300 jours pour chaque jour.
2. Indulgence plénière le jour où ils s'approcheront des sacrements de pénitence et d'eucharistie.
3. Ces indulgences sont applicables aux défunts.

(Extrait du décret de la S. Congrégation des Indulgences, 27 avril 1865.)

PRATIQUES DE CONSEIL.

1. Avoir dans sa chambre ou dans son livre de prières, une image de saint Joseph. Cet exemple nous a été donné par sainte Thérèse qui avait placé une image de saint Joseph sur chacun de ses monastères. On rapporte que saint François de Sales n'avait qu'une image dans son bréviaire : c'était celle de saint Joseph.
2. Répéter souvent pendant le mois les pieuses invocations des saints noms de Jésus, Marie, Joseph.
3. Se conformer, en toutes choses, à la volonté de Dieu, à l'exemple de saint Joseph.
4. Faire, selon ses moyens, une aumône aux pauvres, à l'intention de la sainte Famille.

Prières

POUR TOUS LES JOURS DU MOIS.

SOUVENEZ-VOUS A SAINT JOSEPH.

Souvenez-vous, ô très chaste époux de la Vierge Marie, saint Joseph, mon aimable protecteur, qu'on